



### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:  
GHS02, GHS05, GHS07 - Danger



Code(s) des mentions de danger:  
H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Mentions de mise en garde:

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser Co2 ou mousse pour l'extinction.

Stockage

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Contient:

acétate de n-butyle, Coco diethanolamide, diéthanolamine

Contient (Règ.CE 648/2004):

> 30% hydrocarbures aliphatiques

15% < 30% agents de surface non ioniques,

Exclusivement à usage professionnel

UFI: UH80-206X-200M-5799

### 2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

## RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
acétate de n-butyle - FEMA 2174	>= 50 < 75%	EUH066; Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	607-025-00-1	123-86-4	204-658-1	NR
Éthoxylate d'alcool gras	>= 5 <= 10%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318 Limits: Eye Irrit. 2, H319 %C <=10; Eye Dam. 1, H318 %C >10;	ND	64425-86-1	ND	02-2119548 515-35-000 0
Coco diethanolamide	>= 5 < 15%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318	ND	68603-42-9	271-657-0	NR
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	>= 5 < 15%	Eye Irrit. 2, H319	603-096-00-8	112-34-5	203-961-6	NR

## RUBRIQUE4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

## RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

En cas d'incendie, utiliser Co2 ou mousse pour éteindre.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucunes données disponibles.

## **5.3. Conseils aux pompiers**

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

## **RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence**

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## **RUBRIQUE7. Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.  
Pendant le travail ne pas fumer.  
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.  
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.  
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et l'exposition directe du soleil.  
Maintenir les récipients toujours très fermés.  
Conserver toujours dans les endroits très aérés.  
Ne pas fermer le récipient jamais hermétiquement, laissez toujours une possibilité de fuite.  
Maintenir lointain des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):  
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):  
Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

## **RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Relativement aux substances contenues:

acétate de n-butyle:

TLV: 150 ppm come TWA 200 ppm come STEL (ACGIH 2003).

MAK: 100 ppm 480 mg/m<sup>3</sup> Categoria limitazione di picco: I(2) Gruppo di rischio per la gravidanza: C (DFG 2003).

NIOSH: 150 ppm TWA; 710 mg/m<sup>3</sup> TWA 1700 ppm IDLH

OSHA - Final PELs: 150 ppm TWA; 710 mg/m<sup>3</sup> TWA

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

CVE : TWA 10ppm 67,5 mg/m<sup>3</sup> STEL 15 ppm 101,2 mg/m<sup>3</sup>

MAK DFG 10 ppm 67 mg/m<sup>3</sup>

- Substance: acétate de n-butyle

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 12 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 7 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 12 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 3,4 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 2 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 48 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A court terme Employés Dermique = 11 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Inhalation = 300 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Dermique = 6 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Oral = 2 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 300 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 35,7 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 600 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Inhalation = 300 (mg/m<sup>3</sup>)

PNEC

Eau douce = 0,18 (mg/l)  
Sédiment Eau douce = 0,98 (mg/kg/Sédiment)  
Eau de mer = 0,01 (mg/l)  
Sédiment Eau de mer = 0,09 (mg/kg/Sédiment)  
Emissions intermittentes = 0,36 (mg/l)  
STP = 35,6 (mg/l)  
Sol = 0,09 (mg/kg Sol)

- Substance: Coco diethanolamide

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 73,4 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 4,16 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 21,73 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 2,5 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 6,25 (mg/kg bw/day)  
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Dermique = 0,09 (mg/kg bw/day)  
Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Dermique = 0,0562 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,007 (mg/l)  
Sédiment Eau douce = 0,195 (mg/kg/Sédiment)  
Eau de mer = 0,001 (mg/l)  
Sédiment Eau de mer = 0,019 (mg/kg/Sédiment)  
Emissions intermittentes = 0,024 (mg/l)  
STP = 830 (mg/l)  
Sol = 0,035 (mg/kg Sol)

- Substance: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 67,5 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 20 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 34 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 10 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 1,25 (mg/kg bw/day)  
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 67,5 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 34 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 101,2 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Inhalation = 50,6 (mg/m<sup>3</sup>)

PNEC

Eau douce = 1 (mg/l)  
Sédiment Eau douce = 4 (mg/kg/Sédiment)  
Eau de mer = 0,1 (mg/l)  
Sédiment Eau de mer = 0,44 (mg/kg/Sédiment)  
Emissions intermittentes = 3,9 (mg/l)  
STP = 200 (mg/l)  
Sol = 0,32 (mg/kg Sol)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):



Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage  
Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utiliser une technique qui permet l'enlèvement des gants (sans toucher à l'extérieur du gant) pour éviter le contact avec ce produit des gants contaminés de la peau après utilisation conformément à la législation et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE et EN 374 normes qui en découlent.

Contact complet

Matériel : le caoutchouc nitrile or butyle

épaisseur minimale : 0,11 mm

temps de perméation : 480 min

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Relativement aux substances contenues:

acétate de n-butyle:

Ne supprimez pas dans les égouts. Ne pas laisser ce produit chimique contaminer l'environnement

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide	
Couleur	incolore	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Point d'éclair	28 °C	ASTM D92
Taux d'évaporation	pas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	inflammable	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	0,850 - 0,950 g/cm <sup>3</sup>	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	indéfini	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	indéfini	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 63,00 %

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Relativement aux substances contenues:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Éviter tout contact avec l'air.

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé. chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, peroxydes organiques, peroxydes organiques de l'eau.

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, les nitrures organiques, les peroxydes

et le peroxydes de l'eau, agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 142.000,0 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion / irritation cutanée: Coco diethanolamide: Irritant

(c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.

Coco diethanolamide: Aiguë Irritazione\Corrosione yeux

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol: Yeux-lapin résultat : Œil légère irritation-12:0 am

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Coco diethanolamide: Non sensibilisant

(e) mutagénicité sur cellules germinales: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol: Mutagénicité bactérienne, : négatif +/-activation

Les aberrations chromosomiques, : négatif +/-activation

Mutagénicité mammifère, : négatif +/-activation

(f) cancérogénicité: Coco diethanolamide: CIRC groupe 2 b carcinogène possible cancérogène pour l'homme

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Attention : l'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

acétate de n-butyle:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteinte très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux et les voies respiratoires, la substance peuvent provoquer des effets sur le système nerveux central exposition beaucoup plus grande à l'OEL risquez d'atténuation de la vigilance.

Effets des expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Mal de gorge. Vertige. Maux de tête.

Cuir chevelu sec, peau.

Rougeur de le œil. Douleur.

NAUSÉES d'ingestion.

DL50 par voie orale, rat-10 700-14 130 mg/kg CL50 Inhalation-rat-4:0- > 21,0 mg/l par voie cutanée DL50-lapin-17 600 mg/kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 10700

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 17600

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 21

Éthoxylate d'alcool gras:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3100

Coco diethanolamide:

Ingestion : rat oral LD50 : > 2 000 mg / kg  
Contact avec les yeux : irritant pour les yeux (lapin). Peut causer des dommages irréversibles à le œil.  
Contact avec la peau : modérément irritant pour une seule application (4 h-lapin)  
Facilement biodégradable selon les critères de la Directive 67/548/CEE et ses modifications successives.  
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive d'air sar atteint lentement pour l'évaporation de cette substance à 20 ° C ; Toutefois, pour la pulvérisation ou à la diffusion, beaucoup plus rapidement.  
Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritant pour les yeux, les effets d'expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau.

DANGERS/symptômes aigus de la peau sèche.

Rougeur de le œil. Douleur.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1720

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2700

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 374

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

## RUBRIQUE12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

acétate de n-butyle:

La substance est nocive pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les poissons CL50-lepomismacrochirus-100 mg/l-96 h toxique pour les daphnies et autres invertébrés

aquatiques : Ec50 Daphnia magna (puce d'eau grande)-72.8-205,0 mg/l-12 h 0

C(E)L50 (mg/l) = 72,800003

Éthoxylate d'alcool gras:

Ittiotossicit :

LC50 (96 heures) 1-10 mg/l, Brachydanio rerio

Invertébrés aquatiques :

CE50 (48 h) 1-10 mg/l Daphnia magna

Plantes aquatiques :

CE50 (72 h) 1-10 mg/l Scenedesmus subspicatus

Micro-organismes/effets sur la boue activée :

CE10 > 1 000 mg / l, les boues activées (DEV-L2)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques :

NOEC (21d), 0,33 mg/l Daphnia magna

C(E)L50 (mg/l) = 1

Coco diethanolamide:

Toxicité aiguë/prolongée pour les poissons: (83d) 2,52 mg/l (brachydanio rerio)

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : CE50 (12 h 0) 2,8 mg/l (daphnia Magna)

Primaire : Biodegradabilit > 90 % (OCDE)

Facile Biodegradabilit : 60 % > (Tests manométriques, la consommation d'O2)

Demande théorique en O2 (DThO) 2,52 mg O2/mg.

Demande chimique en O2 (COD): 2,51 mg O2/mg.

C(E)L50 (mg/l) = 2,39

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Toxique pour les poissons CL50-Iepomismacrochirus-1 300 mg/l-96 h CL0-Leuciscus idus (dare ou Golden)-> 1 000 mg/l-48 h toxique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques : Ec50 Daphnia magna (puce d'eau grande)-2850 mg/l - 48 h pour Desmodesmus d'algues toxiques subspicatus CI50-(vert)-100 mg/l > -12:0 suis toxique pour les bactéries CL50-Acinetobacter-1 170 mg/l-4:0 pm  
C(E)L50 (mg/l) = 1300

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Relativement aux substances contenues:

Éthoxylate d'alcool gras:

Règlements concernant :

> = 90 % de la substance active de bismuth (lignes directrices de l'OCDE 303 a)

60 % > CO<sub>2</sub> formation de valeur théorique (28D) (OCDE 301 b ; ISO 9439 ; 92/69/CEE, c. 4-C)

Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

La substance miscible à l'eau pourrait s'infiltrer dans la nappe phréatique, se perdre dans les eaux souterraines et être biologiquement dégradées.

85 % (28D, biodégradabilité : essai MITI modifié (s)) facilement biodégradable

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Relativement aux substances contenues:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

La substance ne devrait pas se bioaccumuler.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Relativement aux substances contenues:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

L'idrosolubilité élevée et faible coefficient de partage octanol/eau indique que l'adsorption sur les matières en suspension et les sédiments ne sont pas significatifs

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucunes données disponibles.

### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucun effet indésirable constaté

## **RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.  
Récupérer si possible. Actionner en accord aux dispositions locales et nationales en vigueur.

## **RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1123

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 5 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs à housse rétractable outer extensible: emballage intérieur 5 L colis 20 Kg



### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID/IMDG: ACETATI DI BUTILE

ADR/RID/IMDG: ACETATES DE BUTYLE

ICAO-IATA: BUTYL ACETATES

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 3

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : Quantités limitées

ADR: Code de restriction dans tunnel : D/E

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 5 L

IMDG - EmS : F-E, S-D

### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: III

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Pas

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucunes données disponibles.

### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

On ne prévoit pas de transport en vrac

## **RUBRIQUE 15. Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Relativement aux substances contenues:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Restrictions relatives au produit ou aux substances figurant dans l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006. section de produits 3.

Substances.

Point. 55 BUTYL DIGLYCOL

catégorie Seveso:  
P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:  
HP3 - Inflammable  
HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires  
HP5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE16. Autres informations

### 16.1. Autres informations

Points modifiés par rapport à la version précédente: 1.1. Identificateur de produit, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 5.1. Moyens d'extinction, 8.1. Paramètres de contrôle, 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Description du mentions de danger exposé au point 3

- H226 = Liquide et vapeurs inflammables.
- H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H302 = Nocif en cas d'ingestion.
- H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
- H315 = Provoque une irritation cutanée.
- H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

- Directive 1999/45/ce
- Directive 2001/60/ce
- Règlement (CE) 1272/2008
- Règlement 2010/453/CE de la Commission

\* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.  
Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.  
C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.  
Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.